



Politique d'intégrité intellectuelle **2022-2023**

«L'intégrité intellectuelle est essentielle pour faire des élèves des citoyens responsables et altruistes du monde de demain. En apportant un soutien aux apprenants, il est possible de faire naître et de développer chez eux une culture du respect de soi et des autres.»¹

Les convictions et les valeurs de notre établissement

Le respect

Pour notre communauté scolaire, le respect est une valeur importante à développer chez les apprenants. Elle les encourage à être respectueux envers les autres et leurs créations numériques. Le respect est aussi présent lors de la citation des sources et des moyens de communiquer. Le matériel exploité est choisi en respectant les règles de cette politique.

La position de notre établissement rejoint la Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique du CSSDM.

4-1 Respect des autres

L'utilisation des technologies du CSSDM doit prendre en compte les valeurs de respect de considération essentielles au vivre-ensemble. L'expression de ces valeurs doit être visible dans les diverses communications de l'utilisateur, tant par le contenu que par la qualité du français écrit ou oral.

Référence : Politique concernant le code de déontologie et d'éthique relatif à l'utilisation des technologies à la CSDM. Chapitre 4. Principes directeurs, 2014.06.21, page 5

Responsabilité

La communauté scolaire fait prendre conscience aux apprenants qu'ils sont responsables en toutes circonstances de leurs productions, de leur utilisation des TIC et de ce qu'ils transmettent ou publient. La responsabilité est l'un des concepts clé du programme primaire de l'IB.

4-3 Responsabilité

Comme les outils technologiques permettent une vaste gamme d'actions publiques, dont la communication interne et externe de même que la production et la diffusion de contenus, chaque utilisateur doit être conscient qu'il est responsable en toutes circonstances de ses productions et communications, de même que des conséquences de celles-ci. En outre, le respect de la Politique relève d'une responsabilité individuelle et collective, en toute cohérence avec la mission du CSSDM.

Référence : Politique concernant le code de déontologie et d'éthique relatif à l'utilisation des technologies à la CSDM. Chapitre 4. Principes directeurs, 2014.06.21, page 5

Intégrité

La communauté scolaire a identifié l'intégrité comme étant importante lors de la production des travaux et de l'utilisation des TIC. Pour notre établissement, il est important de guider les apprenants, de leur apprendre à citer les sources, à s'assurer qu'elles sont libres de droits, à les valider et à vérifier leur véracité.

4-4 Imputabilité

L'utilisateur est imputable de son utilisation des outils technologiques et du respect de la Politique. Ce principe d'imputabilité comporte l'obligation pour l'utilisateur de s'approprier la présente politique et de tendre à un comportement éthique en ce qui concerne le recours aux technologies de l'information dans le

¹ Organisation du Baccalauréat International, «Intégrité intellectuelle», octobre 2019, p.5.



cadre de ses fonctions. En contrepartie, le CSSDM doit, par des actions de formation, d'information et de sensibilisation, favoriser le développement de cette expertise éthique chez l'utilisateur.

Référence : Politique concernant le code de déontologie et d'éthique relatif à l'utilisation des technologies à la CSDM. Chapitre 4. Principes directeurs, 2014.06.21, page 5

Les rôles des membres de la communauté scolaire

La direction

- S'engage à respecter la politique d'intégrité intellectuelle au même titre que tous les acteurs de la communauté scolaire.
- Fait la promotion des valeurs et convictions de la politique d'intégrité intellectuelle (respect, responsabilité et intégrité)
- S'assure que la politique d'intégrité intellectuelle est diffusée à toute la communauté scolaire.
- S'assure que tous les membres de la communauté scolaire comprennent la politique et l'appliquent.

Les enseignants

- S'engagent à respecter la politique d'intégrité intellectuelle au même titre que tous les acteurs de la communauté scolaire.
- S'assurent de comprendre la politique d'intégrité intellectuelle pour l'appliquer.
- Enseignent explicitement les éléments de la politique aux apprenants selon les besoins des élèves.
- S'assurent de la compréhension de la politique des apprenants et de l'application des outils enseignés.
- Sensibilisent les apprenants par rapport au plagiat et à la fraude et des conséquences qui en découlent.

Les élèves

- S'engagent à respecter la politique d'intégrité intellectuelle au même titre que tous les acteurs de la communauté scolaire.
- Réinvestissent les outils proposés par l'enseignant pour appliquer la politique.
- Produisent de façon intègre et responsable leurs travaux.
- S'engagent au travail d'équipe de façon équitable.

Les parents

- S'engagent à respecter la politique d'intégrité intellectuelle au même titre que tous les acteurs de la communauté scolaire.
- S'informent sur la plate-forme de l'établissement de la politique d'intégrité intellectuelle.
- Encouragent leur enfant à poser des questions à leur enseignant.
- Accompagnent leur enfant dans la production des travaux en le laissant en charge de la tâche.

Autres membres de la communauté

- S'engagent à respecter la politique d'intégrité intellectuelle au même titre que tous les acteurs de la communauté scolaire.



Exemples pour favoriser le développement de l'intégrité intellectuelle

- Choisir des images libres de droit d'auteur
- Citer les sources utilisées dans les productions
- S'assurer d'utiliser des documents pédagogiques autorisés et citer les références si nécessaire
- Utiliser les sources audio et vidéo fiables et respectant l'intégrité intellectuelle
- Valider la provenance et la véracité des sources
- Reformuler les informations d'une source dans nos propres mots
- Offrir assez de temps de recherche pour appliquer l'intégrité intellectuelle
- Modéliser l'intégrité à travers diverses activités
- Sensibiliser les apprenants à leurs responsabilités numériques
- Présenter aux élèves des exemples de fraude et de plagiat et nommer les conséquences (ex. : imitation de la signature d'un tuteur, copie du travail d'une autre personne, utiliser du matériel non autorisé, copier les réponses d'une autre personne lors d'un examen, etc.)
- Enseigner des méthodes de travail aux élèves
- Garder des traces de toutes les sources utilisées et toujours les citer
- Avoir en main seulement le matériel autorisé lors des examens
- Apprendre aux apprenants que le travail d'équipe est une responsabilité de tous afin de respecter le processus d'apprentissage

Non-respect des règles

Notre établissement scolaire s'adresse aux élèves de 5 à 12 ans. Le programme est donc axé sur le développement de l'enfant, particulièrement sur les compétences et les qualités du profil. Les interventions des membres de la communauté vont en ce sens. Il est important de faire prendre conscience aux élèves les conséquences de leurs actes et de leur fournir des moyens pour améliorer leur comportement. La sensibilisation et l'éducation à l'intégrité (respect, responsabilité, intégrité, honnêteté, confiance, équité) sont les principales avenues de l'établissement.

Si un élève ne respecte pas les droits d'auteur ou l'usage éthique des médias, voici les interventions possibles :

- Avertissement verbal à l'élève;
- Rencontre individuelle avec l'enseignant;
- Communication aux parents de la situation;
- Rencontre avec un professionnel (psychoéducateur, technicien en éducation spécialisé); (selon la situation, l'élève sera amené à poser un geste réparateur au manquement d'une règle éthique);
- Rencontre avec la direction.

Les élèves, ayant entre 5 et 12 ans, doivent développer leur compréhension de l'intégrité. C'est pourquoi l'établissement est en soutien pour développer cette valeur chez eux.



Approbation et élaboration de la politique d'intégrité intellectuelle

Parmi les comités PP de l'établissement, un comité «Politique intégrité intellectuelle» se rencontre pour réfléchir aux éléments qui y sont inscrits. Ensuite, les modifications sont présentées à l'ensemble du personnel enseignant. Tous s'assurent que la politique respecte les exigences de la Commission scolaire de Montréal, du programme IB et la philosophie de l'établissement. La politique adoptée par les enseignants est alors proposée au Conseil d'établissement qui l'approuvera.